

Que faire en cas de cyberattaque ?

Adapté de l'article « Agir correctement en cas de cyberattaque » disponible à www.hin.ch/fr/

Mesures immédiates

- Déconnectez immédiatement les appareils infectés du réseau. Eteignez les ordinateurs qui ne sont pas touchés par l'attaque.
- Supprimez le message avec la pièce jointe malveillante de tous les comptes de messagerie (y compris de la corbeille).
- Informez toutes les personnes travaillant sur les postes de travail.

Assistance

- Adressez-vous à votre partenaire/support informatique ou contactez une entreprise spécialisée en informatique.
- Restaurez vos données à partir de la sauvegarde.

Signalez la cyberattaque

- Signalez l'attaque au centre national pour la cybersécurité.
- Signalez la violation de la protection des données à l'autorité cantonale de protection des données ou au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence.
- Déposez une plainte.